

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
N°65/2026

Afférents au Conseil Municipal : 29  
En exercice : 29  
Date d'affichage : 18 JUIN 2026  
Date de convocation : 18 JUIN 2026

SEANCE DU 25 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-cinq juin à 18 heures30, le Conseil Municipal de la commune de ROUSSET, dûment convoqué, conformément aux articles L.2121-7, L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PIGNON- Maire

Etaient présents : Philippe PIGNON, Anne GOURNAY, Jean SAFFRÉ, Violette PELLEGRINO, Baptiste FAVALESSA, Martine FLAK, Michel TARDIEU, Sandra ARMANDI, Jean-Pierre WALTER, Laurie PRÉPOIGNOT, Norbert BERNARD, Pascale COHENDET, Gérard EYMARD, Céline ISSOIRE, Sabine SMEDING-TOURAILLE, Samir BOUAGALA, Laurence HOBEL-MOIRAND, Éric DISDIER, Jérémy MARCELINO, Jeanne GAISON, Max NESTOLAT, Magali HERVÉ, Christine CANAL-JOUVIN, Olivier BOYLAUD, Philippe MILLE.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Gilbert ESPOTO à Jean SAFFRE, Raphaëlle LA MANNA à Norbert BERNARD, Jeanine DURAND à Christine CANAL-JOUVIN, Frédérique REFFET à Philippe MILLE.

Secrétaire de séance : Mme Jeanne GAISON

**Subventions aux associations 2026 : attribution d'une subvention à l'association FCPE (primaire et maternelle) dans le cadre des subventions restant à répartir**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'association FCPE (Primaire/Maternelle) a déposé une demande de subvention.

Afin de soutenir cette association dont l'objet est d'intérêt général, le Maire propose d'attribuer une subvention d'un montant de 500 euros.

Monsieur le Maire précise que par délibération n°49/2026 du 27 mai 2026 le montant des subventions restant à répartir était fixé à la somme de 58 200 euros : Le nouveau montant restant à répartir s'élève à ce jour à la somme de 57 700 euros.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

- Où l'exposé de Monsieur le Maire,
- Après en avoir délibéré conformément à la loi,
- DECIDE d'attribuer une subvention, pour l'exercice 2026 à l'association suivante :

- FCPE

500 euros

- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal, exercice 2026.

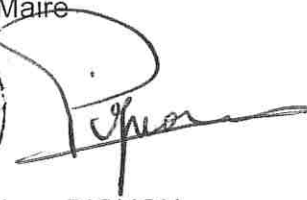
### ADOpte A L'UNANIMITE

Le secrétaire de séance



Jeanne GAISONON

Le Maire



Philippe PIGNON